

## Fiche de données de sécurité

Page 1 de 13

1907/2006/CE, 1272/2008/CE

Date d'impression : 22/03/2019

Révision : 22/03/2019

### Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identification du produit

**Nom du produit :** Lingette humide

**Numéro du produit :** 5040

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation

**Utilisation finale :** Nettoyage et désinfection

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Distributeur et importateur :**

**Bergeon SA**

Allée des Défricheurs 4  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

Téléphone : +41 32 933 60 00

Fax : +41 32 933 60 01

E-mail : [info@bergeon.swiss](mailto:info@bergeon.swiss)

**Informations supplémentaires disponibles auprès de :** Bergeon SA

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Centre d'informations toxicologiques (Suisse) : 145 ou +41 (0) 44 251 51 51 112 (Europe)

**N° de téléphone d'urgence :** Veuillez vous référer aux numéros d'urgence de l'organisme habilité ou du centre de contrôle anti-poisons du pays.

#### 1.5 Numéro de référence : JCT-SDS20190322003

### Section 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (UE-SGH/CLP)**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Dangers physiques et chimiques**



GHS02

Solide inflammable 2 – H228, matière solide inflammable

**Dangers pour la santé humaine**



GHS07

Irritation oculaire 2 – H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

**Dangers environnementaux**

Non classifiés.

**Informations concernant les dangers spécifiques pour l'humain et l'environnement**

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul du règlement 1272/2008/CE.

**Système de classification**

La classification est conforme à la dernière version du règlement 1272/2008/CE et complétée par les données de l'entreprise et de la littérature.

**2.2 Éléments de l'étiquette**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008(CLP)**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

**H228**

Matière solide inflammable

**H319**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mention(s) de précaution**

**P102**

Tenir hors de portée des enfants.

**P103**

Lire l'étiquette avant utilisation.

**P210**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

**P264**

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**P280**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**P305+P351+P338**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P337+P313**

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**P370+P378**

En cas d'incendie : Utiliser de la mousse anti-alcool pour l'extinction.

**2.3 Autres dangers :**

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

## Fiche de données de sécurité

Page 3 de 13

1907/2006/CE, 1272/2008/CE

Date d'impression : 22/03/2019

Révision : 22/03/2019

**PBT** : Sans objet.

**vPvB** : Sans objet.

### 2.4 Exigences d'emballage spéciales

Sans objet.

### Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients

**3.1 Caractérisation des produits** :  Substance  Mélange

#### Mélange

#### Description

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composition		%
N° CAS : S/O N° CE/liste : S/O	Tissu non tissé	70
N° CAS : 64-17-5 N° CE/liste : 200-578-6	Éthanol [LOGO] Liquide inflammable 2 – H225 ; [LOGO] Irritation oculaire 2 – H319	21 (70 % liquide)
N° CAS : 7732-18-5 N° CE/liste : 231-791-2	Eau	9 (30 % liquide)

#### Remarque

Pour le libellé des mentions de danger énumérées (le cas échéant), veuillez vous référer à la section 16.

### Section 4 : Mesures de premier secours

#### 4.1 Description des mesures de premier secours

##### Conseils généraux

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

##### Après inhalation

Une inhalation est peu probable. Si inhalé, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

##### Après contact avec la peau

Aucun besoin de premier secours n'est anticipé.

##### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau en tant que précaution. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

##### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

Aucune autre information pertinente disponible.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

Traiter les symptômes.

**Section 5 : Mesure de lutte contre les incendies**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Agents d'extinction adaptés**

Carbone de dioxyde, poudre, mousse d'extinction ou pulvérisation d'eau. Lutter contre les grands incendies avec une mousse anti-alcool.

**Moyens d'extinctions adaptés**

Aucune autre information pertinente disponible.

**5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange**

Aucune autre information pertinente disponible.

**5.3 Conseils pour les pompiers**

**Instructions de lutte contre les incendies**

Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.

**Équipement de protection**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre les incendies, si nécessaire.

**5.4 Informations supplémentaires**

Aucune autre information pertinente disponible.

**Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle au besoin.

**6.2 Précautions environnementales**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface. Ne doit pas être déversé dans l'environnement.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le ramasser.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir la section 7 pour les informations sur la manipulation sécuritaire.

Voir la section 8 pour les informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

<b>Section 7 : Manipulation et entreposage</b>
<p><b>7.1 Manipulation</b></p> <p><b>Précautions de manipulation sécuritaire</b> Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.</p> <p><b>Informations sur la protection contre les incendies et explosions</b> Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues/des surfaces chaudes.</p> <p><b>7.2 Conditions d'entreposage sécurisé, y compris toute incompatibilité</b></p> <p><b>Exigences devant être respectées pour les entrepôts et récipients</b> Aucune exigence spéciale.</p> <p><b>Informations sur l'entreposage dans une installation de stockage commune</b> Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.</p> <p><b>Autres informations sur les conditions d'entreposage</b> Conserver le récipient bien fermé.</p> <p><b>Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)</b> Mis à part les utilisations mentionnées dans la section 1, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.</p>

<b>Section 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle</b>	
<p><b>Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :</b> Aucune autre donnée ; voir la section 7.</p>	
<p><b>8.1 Paramètres de contrôle</b></p>	
<p><b>Ingrédients avec valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :</b></p>	
<p>N° CAS : 64-17-5 N° CE/liste : 200-578-6</p>	<p>Le Royaume-Uni : TWA : 1000 ppm, TAW : 1920 mg/m<sup>3</sup>, WEL – STEL : 3000 ppm, STEL : 5760 mg/m<sup>3</sup></p>
<p><b>Informations supplémentaires</b> Les listes qui étaient valides pendant la création ont été utilisées comme base.</p> <p><b>8.2 Contrôles d'exposition</b></p> <p><b>En fonction de la composition indiquée à la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour des mesures de sécurité professionnelles.</b></p> <p><b>Contrôles techniques appropriés</b> Utiliser avec une ventilation par aspiration locale. Veiller à une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.</p> <p><b>Équipement de protection individuelle</b></p> <p><b>Mesures de protection et d'hygiène générales</b> Manipuler conformément à la bonne pratique industrielle d'hygiène et de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.</p>	

**Protection respiratoire**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires certifiés. Pour protéger la personne qui le porte, l'équipement de protection respiratoire doit être ajusté et entretenu correctement.

**Protection des mains**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux**

Utiliser un équipement pour protéger les yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.

**Protection de la peau et du corps**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôles d'exposition environnementale**

Des mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation de protection environnementale communautaire.

**Section 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle**

**Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :** Aucune autre donnée ; voir la section 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Ingrédients avec les valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

Alcool éthylique N° CAS : 64-17-5 N° CE/liste : 200-578-6	Allemagne : TWA : 500 ppm, TWA : 960 mg/m <sup>3</sup>
---	--

**DNEL :** Aucune information disponible.

**PNEC :** Aucune information disponible.

**Informations supplémentaires :** Les listes qui étaient valides pendant la création ont été utilisées comme base.

**8.2 Contrôles d'exposition**

En fonction de la composition indiquée à la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour des mesures de sécurité professionnelles.

**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser avec une ventilation par aspiration locale. Veiller à une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

**Mesures de protection et d'hygiène générales**

Manipuler conformément à la bonne pratique industrielle d'hygiène et de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Protection respiratoire**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires certifiés. Pour protéger la personne qui le porte, l'équipement de protection respiratoire doit être ajusté et entretenu correctement.

**Protection des mains**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux**

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Au besoin, utiliser un équipement pour protéger les yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.

**Contrôles d'exposition environnementale**

Des mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation de protection environnementale communautaire.

**Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

**Apparence**

**Forme** Tissu non tissé blanc saturé avec une solution aqueuse.

**Couleur** Tissu non tissé blanc + solution aqueuse transparente

**Odeur** Semblable à l'alcool

**Seuil d'odeur** Aucune donnée disponible

**Valeur du pH** 5,5 - 7

**Changement de condition**

**Point de fusion** Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition** Aucune donnée disponible

**Point de congélation** Aucune donnée disponible

**Point d'éclair (creuset fermé)** 20 – 22 °C

**Inflammabilité (solide, gazeux)** Non inflammable

**Température d'auto-ignition** >300 °C

**Température de décomposition** Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés d'explosion** Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

**Limites d'explosion**

**Inférieure** Aucune donnée disponible

**Supérieure** Aucune donnée disponible

**Propriétés d'oxydation** La substance n'appartient pas aux substances oxydantes.

## Fiche de données de sécurité

Page 8 de 13

1907/2006/CE, 1272/2008/CE

Date d'impression : 22/03/2019

Révision : 22/03/2019

<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau/miscibilité avec l'eau</b>	Miscible dans l'eau (solution aqueuse)
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	
<b>Dynamique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Cinématique</b>	Aucune donnée disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	
Aucune information disponible.	

### Section 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures normales et dans des conditions d'entreposage normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales de traitement.

#### 10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes. Flamme nue.

#### 10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants puissants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

### Section 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Toxicité aiguë

##### Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification

Composition	Voie d'exposition	Type de test	Espèces observées	Dose/durée
N° CAS : 64-17-5	Orale	DL50	Rat	3450mg/kg

## Fiche de données de sécurité

Page 9 de 13

1907/2006/CE, 1272/2008/CE

Date d'impression : 22/03/2019

Révision : 22/03/2019

N° CE/liste : 200-578-6	Inhalation	CL50/10 h	Rat	20000 ppm
<b>Effet irritant principal</b> <b>Corrosion/irritation de la peau</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Lésions oculaires/irritation oculaire sévères</b> Catégorie 2. <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Informations toxicologiques supplémentaires</b> <b>Mutagenicité des cellules germinales</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Carcinogénicité</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Toxicité pour la reproduction</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. <b>Danger d'aspiration</b> D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.				

<b>Section 12 : Informations écologiques</b>	
<b>12.1 Toxicité</b> <b>Toxicité aquatique</b> Aucune donnée n'est disponible pour le produit. Les données des composants sont énumérées ci-dessous :	
<b>Composition</b>	
N° CAS : 64-17-5 N° CE/liste : 200-578-6	CL50 : 14200 mg/l/96 h, <i>Pimeloides promelas</i> CE50 : 10800 mg/l/24 h, <i>Daphnia magna</i> CE50 : 275 mg/l/72 h, <i>Chlorella vulgaris</i>
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b> La persistance est peu probable.	
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	

Aucune donnée disponible.	
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>Composition</b>	
N° CAS : 64-17-5 N° CE/liste : 200-578-6	Coefficient de partage octanol/eau : -0,32
<b>12.5 Autres effets négatifs</b>	
Aucune donnée disponible.	

### Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthode d'élimination des déchets

##### Recommandation – Produit

Respecter tous les règlements locaux, étatiques et fédéraux pour l'élimination de déchets chimiques.

##### Recommandation – Emballage non propre

Respecter tous les règlements locaux, étatiques et fédéraux pour l'élimination de déchets chimiques.

### Section 14 : Informations sur le transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADNR/ADR-RID** Non limité (non dangereux pour le transport)

L'échantillon est un solide contenant un liquide inflammable (ONU3175, Classe 4.1), mais les échantillons ne sont pas limités pour le transport car ils répondent aux exigences suivantes :

Remarque : Le point d'éclair (cc) est entre 20 – 22 °C, mais la substance n'entretient pas la combustion, la substance n'appartient donc pas aux substances inflammables.

**IMDG/OMI** Non limité (non dangereux pour le transport)

L'échantillon est un solide contenant un liquide inflammable (ONU3175, Classe 4.1), mais les échantillons ne sont pas limités pour le transport car ils répondent aux exigences suivantes :

Remarque : Non réglementé, conformément au code IMDG (amendement 38-16), disposition spéciale 216.

Le point d'éclair (cc) est entre 20 – 22 °C, mais la substance n'entretient pas la combustion, la substance n'appartient donc pas aux substances inflammables.

**IATA/OACI** Non limité (non dangereux pour le transport)

L'échantillon est un solide contenant un liquide inflammable (ONU3175, Classe 4.1), mais les échantillons ne sont pas limités pour le transport car ils répondent aux exigences suivantes :

Remarque : Non réglementé, conformément au règlement des matières dangereuses de l'IATA (60<sup>e</sup>, 2019), disposition spéciale A46. L'échantillon est un solide contenant un liquide inflammable, mais il n'y a pas de liquide libre dans l'emballage intérieur scellé et le liquide qui est complètement absorbé dans le matériau solide fait moins de 10 ml. L'article n'est donc pas soumis au règlement des matières dangereuses de l'IATA (60<sup>e</sup>, 2019), d'après la disposition spéciale A46. Le point d'éclair (cc) est entre 20 – 22 °C, mais la substance n'entretient pas la combustion, la substance n'appartient donc pas aux substances inflammables.

## Fiche de données de sécurité

Page 11 de 13

1907/2006/CE, 1272/2008/CE

Date d'impression : 22/03/2019

Révision : 22/03/2019

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADNR/ADR-RID Non réglementé

IMDG/OMI Non réglementé

IATA/OACI Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADNR/ADR-RID Non réglementé

IMDG/OMI Non réglementé

IATA/OACI Non réglementé

### 14.4 Sous-classe(s) de danger pour le transport

ADNR/ADR-RID Non réglementé

IMDG/OMI Non réglementé

IATA/OACI Non réglementé

### 14.5 Groupe d'emballage

ADNR/ADR-RID Non réglementé

IMDG/OMI Non réglementé

IATA/OACI Non réglementé

### 14.6 Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

### 14.7 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Aucune précaution spéciale nécessaire.

### 14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, marchandises emballées.

## Section 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Règlements en matière de sécurité, santé et environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange

Prendre note de la Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre note de la Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre note de la Directive 92/85/CE relative à la protection des travailleuses enceintes et allaitantes au travail.

### 15.2 Règlements nationaux

**Liste des substances candidates SVHC du règlement REACH, annexe XIV autorisation**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Règlement REACH, annexe XVII restriction**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Règlement REACH, annexe XIV liste d'autorisation**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**15.3 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**Section 16 : Autres informations****16.1 Abréviations et acronymes**

<b>ADR</b>	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
<b>IMDG</b>	Code maritime international des marchandises dangereuses
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>IATA</b>	Association du transport aérien international
<b>OACI</b>	Organisation de l'aviation civile internationale
<b>SHG</b>	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
<b>CAS</b>	Service des résumés analytiques de chimie
<b>DNEL</b>	Niveau dérivé sans effet
<b>PNEC</b>	Concentration prédite sans effet
<b>CL50</b>	Concentration létale médiane
<b>DL50</b>	Dose létale médiane
<b>CE50</b>	Concentration effective médiane
<b>FBC</b>	Facteur de bioconcentration
<b>CI50</b>	Concentration provoquant 50 % d'inhibition
<b>NOEC</b>	Concentration sans effet observé
<b>LOEC</b>	Concentration efficace la plus faible observée
<b>CIRC</b>	Centre international de recherche sur le cancer
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TWA</b>	Limite moyenne pondérée dans le temps

**16.2 Mentions de danger pertinentes**

**H225**                    *Liquide et vapeurs très inflammables.*

**H319**                    *Provoque une sévère irritation des yeux.*

\*\*\*\*\*

*Le contenu et format de cette FDS sont conformes au RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, 1272/2008 et au règlement (UE) n° 453/2010.*

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

*Les informations dans cette FDS ont été obtenues auprès de sources que nous pensons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, quant à son exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, entreposage, utilisation ou élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent dépasser nos connaissances. For cette raison ainsi que d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour perte, dommages ou frais découlant ou liés de quelque façon à la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations sur cette FDS peuvent ne pas être applicables.*

\*\*\*\*\*

*Fin du document*